ÉLECTIONS

TPE

2021

22 MARS

au

4 AVRIL

SALARIÉ D'UNE TRÈS PETITE ENTREPRISE, JE VOTE AUX

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises », dites TPE.

©force ouvriere 2020

mon vote c'est ma force

FO

info-tpe.fr

NOUVELLE-AQUITAINE

LE SECTEUR DE LA MÉTALLURGIE

- L'automobile
- L'aéronautique
- Le nucléaire
- Le ferroviaire
- La fabrication de matériels électriques et électroniques
- La fabrication et l'entretien des ascenseurs
- La transformation et le travail des métaux
- L'équipement et la fabrication de machines et équipements mécaniques
- La fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
- De nombreux autres secteurs, tels que les sous-traitants et équipementiers automobiles...

LA MÉTALLURGIE EST UN DES SECTEURS MAJEURS DE L'INDUSTRIE

Il s'agit d'une branche couvrant près de **1,5 million de salariés** dont près de **103 000 personnes travaillent dans une TPE**.

La métallurgie est une branche recouvrant de multiples secteurs et professions (voir liste ci-contre).

FO SYNDICAT CRÉATEUR DE NOUVEAUX DROITS DANS LES NÉGOCIATIONS

FO fait partie des acteurs majeurs dans les négociations nationales et territoriales apportant des garanties à tous les salariés de la branche.

FO est un des syndicats fondateurs et signataires ayant permis la création, dès les années 1970, des accords de branches nationaux et territoriaux qui **couvrent tous les salariés, y compris ceux des TPE.**

FO a négocié et signé, sur la période 2016-2020, **446 accords,** soit un taux de signature de plus de 84 %. Ceux-ci **portent principalement sur :**

- **les salaires minima de branche ;**
- **la revalorisation de la prime d'ancienneté ;**
- **la défense de l'emploi dans l'industrie.**

PARMI TOUTES LES GARANTIES APPORTÉES PAR LES ACCORDS SIGNÉS PAR FO, ON RETROUVE :

La prime d'ancienneté :

elle permet à tous les salariés (non-cadres) de la branche de voir leur rémunération augmenter dès la troisième année.
FO négocie chaque année la valeur plancher (salaire minimum par coefficient et par niveau) et le montant des primes d'ancienneté pour les non-cadres.

Les jours de congés conventionnels :

grâce à FO, tous les salariés de la branche bénéficient, en plus de leurs congés payés annuels, de :

- ***Pour les salariés non cadres (ouvriers-ETAM) :***
  - 1 jour de congé supplémentaire à partir de 10 ans d'ancienneté ;
  - 2 jours de congé supplémentaire à partir de 15 ans d'ancienneté ;
  - 3 jours de congé supplémentaire à partir de 20 ans d'ancienneté.
- ***Pour les salariés cadres :***
  - 2 jours de congé, pour les salariés âgés de 30 ans et ayant 1 an d'ancienneté ;
  - 3 jours de congé, pour les salariés âgés de 35 ans et ayant 2 ans d'ancienneté.

L'ensemble des accords signés par FO permettent, par exemple, à tous les salariés des TPE, de percevoir une prime d'ancienneté ou de continuer à percevoir leur salaire durant une période de maladie.

FO, SIGNATAIRE DES CONVENTIONS DÈS LEUR ORIGINE, EST L'ORGANISATION SYNDICALE LA MIEUX PLACÉE DANS LA MÉTALLURGIE POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES SALARIÉS DE TPE.

ÉLECTIONS TPE

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

PRÈS DE
400 000 SALARIÉ(E)S
DANS LES TPE DE MA RÉGION

JE VOTE FO

Cette région est composée de douze départements :

- **Charente (16)**
- **Charente-Maritime (17)**
- **Corrèze (19)**
- **Creuse (23)**
- **Dordogne (24)**
- **Gironde (33)**
- **Landes (40)**
- **Lot-et-Garonne (47)**
- **Pyrénées Atlantiques (64)**
- **Deux-Sèvres (79)**
- **Vienne (86)**
- **Haute-Vienne (87)**

Face à l'éloignement et à l'isolement des départements et des communes, souffrant déjà de la désindustrialisation et des pertes d'emplois, **FO défend l'emploi de proximité**. Le commerce, l'artisanat, les services à la personne, le secteur libéral forment le tissu économique et social indispensable au bon fonctionnement des territoires. FO défend conjointement les services publics et leurs implantations locales – si rudement mises à mal par les gouvernements successifs – dont tout un chacun a besoin pour son activité comme pour sa situation personnelle.

La Nouvelle-Aquitaine est dotée d'unions départementales et d'unions locales assurant l'information, le conseil, l'accompagnement et la défense des salariés, en particulier des très petites entreprises (TPE).

Les salariés des TPE peuvent venir chercher des informations et de l'aide en matière de droit du travail, de conventions collectives, de consommation et de logement.

Notre région compte **217 conseillers du salariés***, femmes et hommes dévoués et motivés, **dédiés à l'assistance des salariés des TPE en cas de difficultés avec leur employeur**.

Dans les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles – dites CPRI – FO pourra ainsi porter les préoccupations des salariés, de chaque département, grâce à ses représentants qui y siégeront.

LE CONTACT DE MON DÉPARTEMENT

ET JE FAIS VOTER FO !

**La liste de conseillers près de chez vous est disponible sur simple demande auprès de votre contact départemental (voir ci-contre).*

INFO-TPE.fr

*« **Je suis Lina, apprentie.** J'ai choisi mon métier par passion, j'ai besoin d'être bien défendue car la relation employé/ employeur est souvent compliquée. »*

*« **Je suis Matthieu, salarié d'une profession libérale.** Avec FO j'ai pu obtenir des informations sur mes droits et, désormais, toutes mes heures effectuées sont bien rémunérées. »*

*« **Je suis Martine, assistante maternelle.** Avec FO nous avons obtenu la convention collective, le droit à la retraite et la reconnaissance de notre métier. »*

*« **Je suis Kylian, salarié de l'artisanat**. Affecté par un accident du travail, j'ai besoin que mes droits soient reconnus et respectés. »*

FO TE DÉFEND,

QUEL QUE SOIT TON STATUT (EMPLOYÉ, CADRE, AUTRE,...)

le sais-tu ?

SALAIRE

Plus de 24 % des salariés des TPE sont payés au SMIC

FO se bat pour

- une augmentation du SMIC correspondant au salaire médian, soit 1437 € net/mois
- que toutes les heures supplémentaires soient rémunérées
- un système de retraite juste, basé sur la solidarité

DROIT

Plus de 80 % des recours aux prud'hommes viennent de salariés des TPE

FO se bat pour

- négocier, au niveau des branches, des dispositions spécifiques aux salariés des TPE (prévoyance-santé-sécurité)
- rendre la classification accessible et compréhensible à tous les salariés

FORMATION

Les salariés des TPE ont moins accès aux formations professionnelles

FO se bat pour

- mettre en place des parcours de formation et des formations de proximité sur mesure

PRIME TRANSPORT

Les TPE sont très implantées dans les petites villes avec peu d'accès aux transports en commun

FO se bat pour

- rendre obligatoire une prime de transport pour tous les salariés quel que soit le mode de transport utilisé

CPRI

COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES INTERPROFESSIONNELLES

Les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) sont mises en place, dans chaque région, afin de représenter les salariés et les employeurs des très petites entreprises (TPE).

Composées paritairement de 20 membres salariés et employeurs issus de ces entreprises de moins de 11 salariés, les CPRI ont essentiellement pour mission :

- d'informer et conseiller salariés et employeurs sur les dispositions légales et conventionnelles qui leur sont applicables ;
- de débattre et rendre des avis sur les problématiques relatives aux TPE (emploi, formation, GPEC, conditions de travail, de santé, d'égalité professionnelle, de prévoyance…) ;
- d'aider à la résolution des conflits individuels et collectifs ;
- d'être force de proposition en matière d'activités sociales et culturelles (ASC).

NOS CANDIDATS POUR VOUS REPRÉSENTER

1. **Béatrice PAILLER**
   Administratrice
2. **Jean ALEXANDRE**
   Chef d'équipe
3. **Marie-Thérèse PRUDHOMME**
   Assistante maternelle
4. **Dominique GRANGIE**
   Technicien
5. **Agnès BRAIN**
   Assistante maternelle
6. **Florent GARDIN**
   Menuisier
7. **Catherine CONDOU**
   Secretaire médicale
8. **Raphaël PETILAIRE**
   Commis de cuisine
9. **Eve FAYE**
   Secretaire juridique
10. **Véronique BERBESSOU**
    Secretaire